REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
DU TERRITOIRE

DECRET N° 71/162 du 10/6/71

Portant nomination des Secrétaires Généraux de Régions.-

LE PRESIDENT DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

Vu la Constitution du 30 Décembre 1969 de la République Populaire du Congo ;

Vu le Décret n° 67-243 du 25 Août 1967 fixant l'organisation administrative de la République, completé par le décret n° 67-244 du 25 Août 1967 ;

Vu le Décret n° 68-6 du 4 Janvier 1968 relatif aux pouvoirs Commissaires du Gouvernement et des Chefs de District notamment à son article 36 ;

Sur proposition du Ministre de l'Administration du Territoire :

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Sont nommés Secrétaires Généraux de Régions les agents ci-après :

- Pour la Région de la Likouala : Mr. MANTINOU Vincent, Secrétaire Principal des SAF en service à la Direction des Finances en remplacement de Monsieur OWASSA Jean-Jacques appelé à d'autres fonctions.

- Pour la Région de la Bouenza : Mr. LEMBELA Norbert, Secrétaire Principal des SAF en service à la Direction des Affaires Economiques à Brazzaville en remplacement de Monsieur BACKANGA Hyacinthe appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui aura effet à compter de la date de prise de services des intéressés, sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo./-

Fait à Brazzaville, le 10 Juin 1971

LE CHEF DE BATAILLON MARIEN NGOUABI.-

Le Ministre de l'Administration
du Territoire,

Dieudonné ITOUA.-

Le Ministre des Finances et du Budget,

Boniface MATINGOU.-

P.Le Ministre des Affaires Sociales
de la Santé et du Travail,
Le Ministre de l'Administration du
Territoire,